

Le Logement Adapté

Un dispositif permettant une stabilisation en hébergement

MISSION DU SERVICE

Le dispositif « Logement Adapté » consiste en la mise à disposition d'un logement à des personnes ne possédant pas de lieu de résidence. Il est composé de 10 logements, situés en périphérie du centre-ville de Pau, majoritairement issus du parc privé.

Le Logement Adapté s'articule autour de 2 axes :

- **L'hébergement** : mettre à l'abri la personne, dans un logement autonome, et lui permettre de s'approprier un espace de vie ;
- **L'accompagnement** : articuler les interventions de chacun, pour que le résident s'inscrive dans une démarche de réhabilitation sociale, et élaborer des modalités d'accompagnement adaptées à chaque situation.

L'accompagnement social est réalisé par le référent social de droit commun à l'origine de l'orientation, alors que l'équipe de l'OGFA assure **l'accompagnement à l'habité, ainsi que la logistique autour du logement**. Elle propose un soutien, via des visites régulières au logement (en moyenne tous les 10 jours) et la coordination des différents professionnels, visant à permettre un usage adapté et sécurisé du lieu d'habitation, ainsi que l'acquisition d'une certaine autonomie. Elle assure, en outre, une **médiation de voisinage** garantissant une intégration positive de l'usager dans son lieu de vie. L'orientation des personnes se fait via le **SIAO**.

Une convention de partenariat organise des collaborations privilégiées avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Pau. Le coût du logement est financé par l'Allocation Logement Temporaire (ALT). Les personnes versent une participation égale à 15 % de leurs ressources.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de **personnes accompagnées** : 14, dont 7 hommes et 7 femmes
Âge moyen : 49 ans
Durée moyenne de séjour : 21 mois
Taux d'occupation : 95,9 %
Nombre de personnes entrées : 5
Nombre de personnes sorties : 4



Année d'ouverture : 2010
Nombre d'ETP : 1,08
Nombre de places : 10 en appartements.

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Une situation administrative à jour

Toutes les personnes ont des ressources, bénéficient d'une complémentaire santé et disposent d'une pièce d'identité.

| Des motifs d'entrée variables

Sur les 5 personnes intégrant le dispositif, 3 étaient en CHRS, 1 était en hébergement d'urgence et 1 était en IML. 4 orientations ont été effectuées par un SDSEI et 1 par le CCAS.

| Des ressources financières correspondant majoritairement aux minimas sociaux

Sur les 14 personnes accompagnées, 5 sont bénéficiaires du RSA, 7 de l'AAH, 1 d'une pension d'invalidité et 1 a un salaire.

| **Un public qui présente des addictions**

La quasi-totalité des 14 personnes accompagnées **souffre d’une problématique d’addictions**. Ces personnes ont entrepris des soins au cours de leur vie, et ce, de manière irrégulière. Nous constatons que la prise en charge au sein du dispositif permet à certains de renouer avec un partenaire de soins. Des liens peuvent être établis entre l’équipe et les services de prise en charge en addictologie, afin de faciliter les parcours.

| **Des personnes qui restent éloignées de l’emploi**

Sur les 14 personnes prises en charge au cours de l’année, 1 seule était en situation d’emploi, via une entreprise d’insertion. Cela peut venir en partie s’expliquer par le cumul de problématiques (addictions, problème de santé psychique ou somatique, etc.) d’une part, et en raison du vieillissement du public accueilli, d’autre part.

| **Des modalités de sortie variées**

Parmi les 4 personnes sorties cette l’année, 2 usagers ont été accueillis en Maison Relais, 1 s’est relogé dans le parc privé et 1 est parti sans explication.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

| Cette année encore, malgré une légère augmentation du turnover, l’augmentation de la durée de séjour (plus 4 mois par rapport à 2022) met en lumière **un réel besoin des personnes de stabilité et de durée dans la prise en charge**.

| Contrairement à l’année précédente, nous constatons une baisse du besoin de coordination des actions sanitaires. Nous pouvons supposer que cette évolution est le résultat de l’accompagnement au long cours, qui permet de stabiliser les situations d’un point de vue sanitaire et d’autonomiser les personnes.

| Au cours de l’année, il n’y a **pas eu de réels changements** quant aux modalités de fonctionnement du service. L’enjeu s’est porté sur la consolidation des liens partenariaux établis et la veille sur l’état des logements.

| En revanche, du **mouvement est à noter au sein de l’équipe éducative** avec un remplacement d’un congé de 6 mois. Ce mouvement d’équipe a retardé le démarrage de nouvelles pratiques que nous réinscrivons dans les perspectives ci-dessous.

PERSPECTIVES

| **En 2025, l’équipe souhaiterait faire évoluer ses pratiques comme évoqué l’année passée.** L’idée serait d’effectuer, dans un premier temps, la rencontre initiale des nouveaux résidents, en binôme. Cela viendrait faciliter la prise de relais lors des absences de l’un des membres du binôme (pour congé ou maladie).

| Dans un second temps, le professionnel « non référent » de la situation interviendrait sur des visites de « conformité » du logement, à un rythme restant à définir. Nous pensons que cela aura la vertu de préserver le référent, en cas de problématiques liées à l’habité et, ainsi, de lui permettre de poursuivre l’accompagnement sans entrave.

| Un autre enjeu, toutefois sans réelles perspectives ni solutions à ce jour, serait de pouvoir raccourcir la durée de prise en charge. En effet, la suite logique pour une grande partie des usagers serait de **basculer sur une prise en charge en Maison Relais**. Or les places sont limitées et, depuis plusieurs années, les durées d’attente pour ce type de dispositif ne font qu’augmenter, malgré les ouvertures de dispositifs et les croissances de places.